



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 384

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION QUINTEGR'AL**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour des cuivres à destination des élèves des classes de cuivre du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves participants de découvrir une autre approche pédagogique et d'en tirer un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger, de partager et de se projeter pour les plus jeunes élèves en écoutant les plus avancés,

Considérant que l'Association « QUINTEGR'AL », avec la participation du QUINTEGR'AL BRASS (Quintette de Cuivres), réputé pour promouvoir le répertoire pour cuivres et faire découvrir la sonorité et la polyvalence de ces instruments, est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du Conservatoire en proposant une master-class de cuivre et un concert tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « QUINTEGR'AL », dont le siège social se situe à Creney-près-Troyes (10150) 8 Impasse des Cortins, ayant pour objet la programmation le dimanche 25 juin 2023, d'une master-class cuivre à la salle Berroyer sur le site musique de Béthune et d'un concert tout public au Kiosque sur la place de Labeuvrière et ce pour un montant de 2 600 euros nets de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « QUINTEGR'AL », dont le siège social se situe à Creney-Près-Troyes (10150) 8 Impasse des Cortins, ayant pour objet la programmation le dimanche 25 juin 2023, d'une master-class cuivre salle Berroyer sur le site musique de Béthune et d'un concert tout public au Kiosque sur la place de Labeuvrière et ce pour un montant de 2 600 euros nets de taxe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..**22**..**JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



-DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **23 JUIN 2023**

Et de la publication le : **23 JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



-DAGBERT Julien